

SESSION DU 9 MARS

Filières élevage, inquiétudes et perspectives

La loi EGALIM 2 s'est invitée en table ronde lors de la session Chambre du 9 mars, avec un zoom sur les filières élevage. Issues des Etats généraux de l'alimentation de 2017, les lois EGALIM 1 puis 2 ont pour objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole. Xavier Berhault, Directeur du Pôle Elevage de la Chambre régionale rappelle le cadre réglementaire en application depuis le 1er janvier 2022 : principe de construction des prix en « marche en avant » permettant une sanctuarisation des coûts des matières agricoles, règles d'affichage contraignantes sur l'origine des produits - tests d'un remunéracore en cours... L'entrée en vigueur de la loi se traduit par une obligation de contractualisation entre l'éleveur et le premier acheteur pour une durée de 3 ans minimum, sur la base d'indicateurs de coûts de production et de prix de marché.

A la suite de cette présentation, Nicolas Declomesnil initie les débats en revenant sur la mise en place de la contractualisation dans la filière lait en 2010 : « Passer d'une logique de quota laitier à la contractualisation a mis 10 ans, mais cette obligation a eu la vertu de m'obliger à me plonger dans le règlement intérieur de ma coopérative et de mieux appréhender le marché dans sa globalité : les coûts de production bien sûr, et

aussi les indicateurs liés aux cours de la crème, du beurre... La transparence sur la valorisation des matières premières a fait avancer la filière lait, à voir si cela peut se transposer à la filière viande. ».

En échos à cette intervention, Dominique Truffaut, président de la FFCB* indique que le contrat ne fait partie ni de la culture des éleveurs, ni de celle des commerçants privés qui représentent 75% du commerce de bovins. Si l'esprit de la loi est bon, sa mise en œuvre se heurte aux cours de la viande historiquement hauts.

William Glasson, adhérent Intermarché, dont l'une des filiales dirige l'abattoir SVA de Vitre, témoigne de l'origine de cette hausse des cours : le déficit d'offre.

« Il manquait 400 têtes de bétails pour la dernière tuerie de mardi dernier. ». Le directeur de l'Intermarché de Caumont L'Eventé évoque des possibilités de partenariats entre distributeur et exploitations pour répondre à cette demande. L'idée d'une intégration de la filière amont fait réagir l'auditoire ! Jean-Yves Heurtin, président de la Chambre du Calvados, rappelle que les agriculteurs sont des chefs d'entreprise, pas des sous-traitants. Daniel Courval, élu et producteur en vache allaitante fait remarquer que, en absence d'installation en viande bovine dans le département, c'est un savoir-faire et la valorisation des prairies qui sont

en danger : « Malgré des signaux précis sur la décapitalisation de la filière, l'aval réagit uniquement lorsque le niveau de production vient à manquer. ». Dominique Truffaut partage le chiffre d'une baisse de 700 000 vaches sur le territoire national depuis 2016. L'alerte est partagée par Fabienne Ferey sur le ton de la boutade « pour avoir des Jeunes Bovins, il faut des vaches. ».

L'offre marque le pas

Pascal Lebrun, administrateur Agrial insiste sur ce phénomène de raréfaction de l'offre, renforcée par la crise géopolitique actuelle. « Le marché s'impose aux lois ; dans le contexte actuel c'est le marché qui fait les prix. Après une crise sanitaire, nous allons vers une crise alimentaire. »

Nuançant les propos de chacun, Olivier Leroux, président d'Interbev Normandie et de la section bovine de NatUp, conclut que la contractualisation est de nature structurante pour la filière bovine. L'engagement de 3 ans permettra de réagir en termes de logistique pour toutes les familles. Il laisse la parole à Chloé Serre, directrice de l'inter profession, qui présente le bilan de la mise en place de la contractualisation pour la filière LABEL ROUGE et l'ensemble des outils à disposition des éleveurs - modèles de contrat, guides et vidéos - présents sur le site internet interbev-normandie.fr.

L'assistance a salué la clarté des propos de chacun des intervenants, regrettant malgré l'heure avancée et la faim qui se faisait sentir que les échanges ne se poursuivent plus longtemps. Merci à tous les intervenants !

Anne de Sainte Marie

02 31 70 25 18

anne.desaintemarie@normandie.chambagri.fr

* FFCB : Fédération Française des commerçants de bétails



JURIDIQUE

Les mesures agricoles de la loi de finances pour 2022

La loi de finances pour 2022, votée le 30 décembre 2021, comporte comme tous les ans des mesures pour l'activité agricole. Certains points évoqués dans notre bulletin de décembre ont été validés par cette loi. On peut donc citer les mesures suivantes car elles impactent les entreprises agricoles.

La loi augmente le **crédit d'impôt pour l'agriculture biologique** qui passe de 3 500 à 4 500 euros à compter du 1^{er} janvier 2023 et sa durée a été augmentée de 3 ans (fin prévue le 31 décembre 2025). Elle augmente aussi de 10 % le crédit d'impôt accordé aux agriculteurs **dans le cadre d'un remplacement** pour maladie ou accident du travail. Il passe ainsi de 50 à 60 % des dépenses, et est prolongé en 2023 et en 2024. Cette mesure fait partie du dispositif de lutte contre l'épuisement.

À noter également que, comme l'année dernière, les exploitations agricoles

certifiées Haute Valeur Environnementale ont droit à un crédit d'impôt à hauteur de 2 500 €. Cette mesure concerne les exploitations agricoles avec une certification valide au 31 décembre 2021 et celles qui seront certifiées en 2022.

Enfin, les taux de TVA ont été modifiés s'agissant des **produits agricoles destinés à la consommation humaine** et ceci quel que soit leur stade de transformation au sein de la chaîne de production. Le taux de TVA sur la vente de ces produits est depuis le 1er janvier 2022 de **5,5% au lieu de 10%** auparavant. Cette baisse de TVA ne s'applique pas sur les boissons alcoolisées, les produits de confiserie, les margarines et des graisses végétales.

Ainsi les animaux destinés à la boucherie voient leur taux de TVA passer de 10% à 5.5%.

Céline Dureuil-Boullier

02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

INSTALLATION

2021 : les chiffres clé de l'installation aidée

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'installations aidées et leur montée en flèche ces dernières années.

Plus précisément, voici les indicateurs de l'installation aidée en 2021 :

- 24% de femmes – 76% d'hommes
- Age moyen : 29 ans
- Formation : 41% de BTS et +
- 28 projets réalisés en dehors du cadre familial
- 25 projets en Agriculture Biologique
- 16 installations avec diversification prévue (transformation, vente directe, tourisme...)

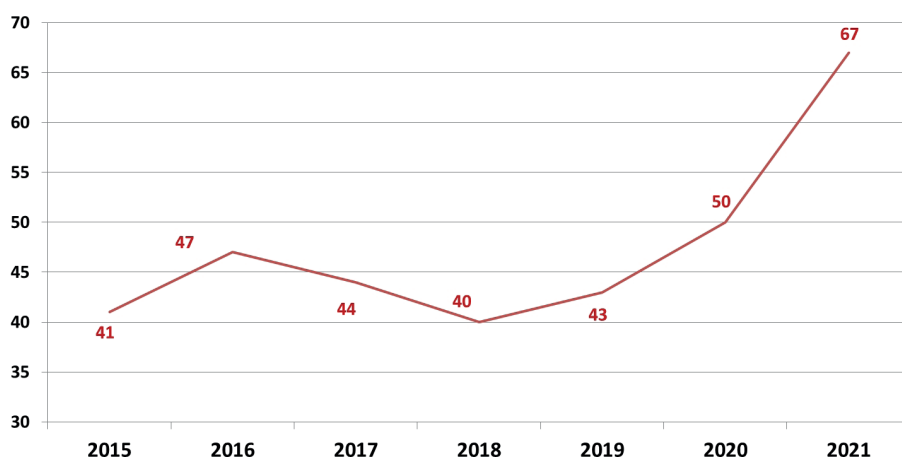
- L'installation sociétaire représente 57% des installations aidées (38), dont 74% sont des sociétés à plusieurs associés exploitants (2 à 5).

- Les productions principales : Bovins lait (31) > Grandes cultures = Maraichage (9) > Bovins viande (6)
 - Zone d'installation : 38 en zone de Plaine / 29 en zone Défavorisée
 - Montant moyen de la DJA : 27 276 €
- N'hésitez pas à appeler le Point Accueil Installation au 02.31.70.25.09 pour tous vos projets d'installation.

Emilie Legros

02 31 31 87 64

emilie.legros@normandie.chambagri.fr



Bessin

Vers l'autonomie protéique et alimentaire

Le 25 février s'est déroulée à Tour en Bessin une réunion sur l'autonomie protéique et alimentaire, organisée par l'association APANA, Association Pour une Agriculture Normande Autonome, qui porte l'action GiEE* Légumineuses Normandie animée par la Chambre d'agriculture. L'association offre aux agriculteurs adhérents des opportunités d'innovation, de mise à disposition de moyens et d'outils, et certains avantages pour le montage de dossiers de subvention.

La réunion a permis de faire le point sur les activités menées en 2021. Les adhérents ont pu, notamment, bénéficier d'implantation d'essais (prairies, dérobées luzernières, méteils), de construction de fiches techniques et d'analyses de leurs fourrages et de leurs concentrés fermiers implantés dans l'année.



Cette journée était également l'occasion de recenser les attentes des adhérents sur les projets à mettre en place en 2022. La création d'un référentiel sur les coûts de la mise en place jusqu'à la récolte de légumineuses et l'estimation de l'intérêt des légumineuses dans la future PAC 2023, sont ressorties comme deux thématiques importantes à aborder.

Cet après-midi d'échanges s'est conclue par la visite de parcelles d'essais de dérobées à Mandeville en Bessin. L'occasion pour les agriculteurs présents de comparer différents types de dérobées, plus ou moins riches en légumineuses.

L'association APANA compte aujourd'hui une trentaine d'agriculteurs. Celle-ci continue d'ouvrir ses portes à tous les producteurs désirant développer les légumineuses et protéagineux sur leur exploitation et souhaitant participer aux projets collectifs.

Adélaïde Lerouge

02 31 51 66 38

adelaide.lerouge@normandie.chambagri.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Équité Fraîcheur

Bocage

Phytos, le groupe 30 000 poursuit ses travaux

Depuis 4 ans, le groupe 30 000 du bocage travaille à la réduction des produits phytosanitaires. En parallèle du suivi régulier des cultures pour gagner en autonomie et optimiser les interventions, de nombreuses bandes d'essais ont été mises en place. Ainsi, l'année dernière, des essais de blé avec un unique passage fongicide et sans régulateur ont été suivis avec des résultats probants, c'est-à-dire sans impact sur le rendement. C'est notamment possible grâce à l'utilisation de variétés de plus en plus résistantes aux maladies.



Grâce à ce suivi et aux essais mis en place, l'utilisation de fongicides a diminué au sein du groupe sur les parcelles de blé. Alors qu'il y avait en moyenne 2,39 passages fongicides en 2018, il n'y en avait plus que 1,5 en 2020 et 2021 et le T1 (1er passage fongicide) a été supprimé chez 90% des membres. Cela permet une diminution des charges tout en maintenant le rendement.

Le désherbage mécanique est également pratiqué ou testé. C'est notamment le cas sur maïs, où le binage remplace le 2nd passage depuis plusieurs saisons. La herse étrille et la houe rotative sont également utilisées sur céréales par plusieurs membres du groupe lorsque la météo le permet.

Enfin, des journées de formation ont été mises en place, l'année dernière, sur les couverts en interculture et la gestion des prairies. Pour plus d'informations, contactez-nous.

Sarah Cavenel
02 31 68 65 70

sarah.cavenel@normandie.chambagri.fr



Pays d'Auge

Soirée « Nouveaux* agriculteurs » à Lisieux

Le 30 juin 2022, notre antenne du Pays d'Auge invite tous les nouveaux* agriculteurs à Lisieux, à une soirée conviviale et ludique.

La phase d'installation est une période souvent pleine de rebondissements. Les Chambres d'agriculture de Normandie accompagnent les porteurs de projets jusqu'à l'aboutissement de l'installation et au-delà. Les étapes d'évaluation de faisabilité technique et économique, de recherche de financements (bancaire, subvention et participatif) et de création d'entreprise ponctuent une ou plusieurs années de montage de projet.

Depuis 5 ans, l'antenne du Pays d'Auge, a soutenu en proximité 22 porteurs de projet dans des productions diversifiées, commercialisées en circuit long ou circuit court : bovins (2), caprins (1), ovins lait (1) avec transformation fromagère, lait AOP (1), équins (3), vaches allaitantes (3), volailles (1), maraichage (7), grandes cultures (2), apiculture (1).



Et pour continuer de vous accompagner lors des premières années d'installation, l'antenne de Lisieux propose à tous les nouveaux agriculteurs installés depuis 2017 ou qui s'installeront en 2022 de venir se retrouver pour :

- un moment convivial et ludique
- des moments de partage et d'échanges
- vous informer des actualités agricoles
- connaître les bons plans locaux
- intégrer le groupe What's App Nouvel agriculteur du Pays d'Auge

La soirée débutera à 20h et sera ponctuée par des animations sur l'actualité locale et nationale autour d'un apéritif dinatoire. Entrée gratuite sur inscription auprès de Sylvie FAGRET au 02 31 31 31 85, au plus tard le 15 juin.

Marie Garétier Nyk
02 31 31 87 63

marie.garetier@normandie.chambagri.fr

* de moins de 40 ans et installés depuis 2017 ou qui s'installeront en 2022.

Plaine

Avec Cap Protéines, faites progresser votre assolement !

Dans le cadre du Plan France Relance, le Plan Protéines a été lancé par les pouvoirs publics pour accroître la production nationale de protéines végétales. Baptisé Cap Protéines, ce programme d'une durée de deux ans (janvier 2021-décembre 2022) vous aide à les mettre en place. Son pilotage a été confié à Terres Inovia et à l'Institut de l'Élevage.

Le Calvados et l'Orne étaient des départements producteurs de betteraves sucrières. Avec la fermeture de l'unique sucrerie, la diversification des assolements et la recherche de nouveaux débouchés sont une nécessité. Historiquement producteur de pois protéagineux et de féverole, les surfaces cultivées ont évolué au gré des prix de marché, de la réglementation ou de l'évolution du climat.



Aujourd'hui, au-delà des atouts agronomiques, les cultures protéagineuses présentent de nouveau un intérêt auprès des agriculteurs. De nouveaux débouchés apparaissent et tendent à se développer : protéines végétales pour l'alimentation humaine (label Natur'Eco par exemple), alimentation animale certifiée sans OGM, ou bien encore développement de l'agriculture biologique.

Afin d'accompagner ce développement et répondre à ces nouveaux enjeux, les Chambres d'agriculture de Normandie sont présentes au quotidien auprès des producteurs. Elles assurent ainsi le transfert de connaissances, analysent les pratiques, identifient les difficultés et facteurs de réussites afin de faciliter l'intégration et le développement de ces cultures dans les assolements.

Nos conseillers cultures participent à ce plan dans le Calvados et peuvent vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à les contacter.

Amélie Cardine
07 84 22 62 99

amelie.cardine@normandie.chambagri.fr



FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Utiliser l'acupuncture sur mon élevage – initiation

Je découvre quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples.

2j : 16 mai et 13 juin à BAYEUX

Emeline LEGROS
06 73 25 01 23

Communiquer sur mon projet de méthanisation

Je découvre les enjeux et les outils de la concertation.

1j : 2 juin à CAEN

Nathalie CROCI
06 73 37 85 42

Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

Je recherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner.

1j : 24 mai à HEROUVILLE

Laurence FOS
06 73 52 16 96

Informez-vous, inscrivez-vous sur :
normandie.chambres-agriculture.fr
rubrique formation.

Introduire le désherbage mécanique dans ma rotation (BAC, MAEC...)

De multiples possibilités pour mettre en œuvre le désherbage mécanique dans mon exploitation: en AB, ou pour réduire les IFT de façon conséquente.

1j : 19 mai à LA FERRIERE AUX ETANGS
ou 24 mai à HEROUVILLE

Catherine GODET
06 75 13 95 92

Régler ma moissonneuse – initiation

J'améliore mes rendements avec une batteuse bien réglée.

1j : 14 juin, région de CAEN

Catherine GODET
06 75 13 95 92



AGENDA

Méthanisation collective viroise

Le 24 juin, de 10h à 16h30,
Chemin de Tracy à Vire
(à proximité du Lycée agricole)

Venez découvrir l'unité de méthanisation Agrigaz (process, purification biogaz, injection, digestats...) mise en place par un collectif d'agriculteurs et d'entreprises locales, en fonctionnement depuis 1 an.

Contact : Angélique PATRY
02 31 68 11 16



photo Weitec

Rendez-vous Tech&Bio

Le 29 et 30 juin, à Commes

Le meilleur des techniques bio et alternatives en élevage bovins lait et vergers cidricoles. Ateliers techniques, conférences, démonstrations, visites, village exposant.

Contact : www.tech-n-bio.com/fr/contact

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CLIMAT ENVIRONNEMENT

ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIE

BAS CARBONE

Partez gagnant en réduisant votre empreinte carbone



Vos contacts dans le Calvados

Elevage :

Adélaïde Lerouge : 02 31 51 66 38

Fanny Leray : 02 31 68 11 67

Céline Poret : 02 31 68 95 20

Grandes cultures :

François Lesaunier : 02 31 51 66 35

Notre service

- Un DIAGNOSTIC INITIAL : estimation du niveau d'émission de gaz à effet de serre de votre exploitation et de stockage de carbone dans vos sols.
- Un PLAN D'ACTION : proposition d'itinéraires de gestion durable, de travaux d'amélioration avec planification des opérations et repères économiques
- Un SUIVI de la mise en œuvre de votre projet : résultat du plan d'action et perspectives

Prestation bénéficiant des soutiens



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS